Accusé de réception en préfecture
026-212600712-20261102-AM_026_110-AR
Reçu le 02/11/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
« *LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE* »

CHANOS CURSON

Arrêté Municipal n° 2026-110

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanos-Curson suite à l'Arrêté Préfectoral n° 26-2026-08-24-00001 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres, routières et ferroviaires dans le Département de la Drôme

Monsieur Le Maire de Chanos Curson,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.153-18 et R.151-53 relatif au contenu des annexes du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-08-24-00001 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports terrestres, routières et ferroviaires dans le Département de la Drôme en date du 24 août 2026,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25 novembre 2024,

CONSIDERANT que l'article R 153-18 du Code de l'Urbanisme stipule que la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme est effectuée à chaque fois qu'il est nécessaire de modifier le contenu des annexes dudit plan

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanos-Curson afin d'y intégrer les modifications apportées au classement sonore des infrastructures de transports terrestres, routières et ferroviaires,

ARRÊTE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chanos-Curson est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe n°6-4 présente dans le PLU est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté qui contient :

L'arrêté préfectoral n°26-2026-08-24-00001 accompagné de ses annexes :

1/ réseau routier national concédé
2/ réseau routier national non concédé
3/ réseau routier départemental
4/ réseau routier communal
5/ réseau ferroviaire

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie de Chanos-Curson pendant un mois.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée :
- À Monsieur le Préfet
- À Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Drôme

Fait à CHANOS-CURSON, le 02/11/2026

Le Maire,
Pascal BAUDE

MAIRIE DE CHANOS CURSON (Drôme)

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification et de sa publication.

Mairie de CHANOS-CURSON 9 rue de la République 26600 CHANOS-CURSON
Téléphone : 04/75/07/33/07 – Email mairie@chanoscurson.fr www.mairie-chanoscurson.fr